

INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE France 505

Cercle Nautique de Loctudy

11 au 13 juillet 2025

3

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règles de l'International 505 Classe Yacht Racing Association s'applique.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 L'annexe T (conciliation) s'applique.
- 1.5 En cas de traduction des IC, le texte en français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel qui se situera à côté du poste de secours
Un groupe WhatsApp pour dupliquer les informations du tableau officiel : [Groupe WhatsApp](#)
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Les communications sur l'eau peuvent être effectuées par le comité de course sur le canal VHF : **77**
- 3.4 Le défaut de communication de ces informations, affichage physique ou par WhatsApp ne pourra donner lieu à réparation, ceci modifie la RCV 61.4.(b).

4. CODE DE CONDUITE & PUBLICITÉ

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent utiliser tout équipement et porter en permanence sur l'eau et toute publicité fournis par l'autorité organisatrice avec soin, en respectant les règles de navigation, conformément à toute instruction d'utilisation et sans interférer avec son bon fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à côté du poste de secours.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME

6.1 Dates et programme :

DATE	PROGRAMME	
Vendredi 11 juillet	9h00 – 12h00	Confirmation des inscriptions Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement Cocktail de bienvenue
	12h15	
	14h00	
	19h00	
Samedi 12 juillet	11h00	Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement Dîner des équipages
	13h00	
	20h00	
Dimanche 13 juillet	10h00	Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement Remise des prix
	12h00	
	Dès que possible	

- 6.2 Le nombre de courses maximum par jour est de 3 par jour.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le dernier jour de la régates, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 16h00, sauf après toute procédure de rappel général (qui pourra donc être lancée après 16h00).

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera :



8. ZONES DE COURSE

La zone de course est précisée en **annexe 1** - ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront définis en **annexe 2** - PARCOURS.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours et, si possible, le cap approximatif et la distance du premier bord.

- 9.3 Les bouées 3S et 3P forment une porte. Si une des bouées de la porte est manquante, la bouée restante sera à laisser à bâbord.

10. MARQUES

Départ ou Dégagement	Parcours	Changement	Arrivée
ORANGE	JAUNE	ORANGE	ORANGE

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones qui sont obstacles sont précisées en **annexe 1 - ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 Le départ en ligne sera conforme à la RCV 26.

12.1.1 Afin d'alerter les concurrents qu'une séquence de course va commencer le comité de course arborera un pavillon Orange avec un signal sonore au moins cinq minutes avant le signal d'avertissement.

12.1.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et, soit :

- Le côté parcours de la marque de départ, ou
- Un pavillon orange envoyé sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord de la ligne de départ.

12.1.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.2 Le départ au lièvre

12.2.1 La ligne :

a) Afin d'alerter les concurrents qu'une séquence de course va commencer le comité de course arborera un pavillon Orange et un pavillon Delta  avec un signal sonore au moins cinq minutes avant le signal d'avertissement.

b) La ligne de départ (sauf pour le lièvre) sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité bâbord et le milieu du tableau arrière du bateau ouvreuse arborant le pavillon Golf à l'extrémité tribord.

c) Les signaux seront envoyés depuis le bateau départ du comité de course positionné à l'extrémité bâbord de la ligne de départ.

12.2.2 Le lièvre :

a) Pour la première course de l'épreuve, le Lièvre sera désigné par le comité de course et son numéro de voile sera affiché sur le tableau officiel.

Pour les courses suivantes, le Lièvre sera choisi et affiché à l'arrière du bateau comité entre le 4^{ème} et le 10^{ème} dans la course précédente. Si ce bateau ne peut pas courir, ou s'il a déjà été Lièvre précédemment dans la régata, le Lièvre sera le bateau ayant fini juste après dans la course précédente, et ainsi de suite.

b) Le numéro de voile du Lièvre sera affiché au plus tard avec le signal d'avertissement sur le bateau départ du comité de course.

c) [DP] [NP] Avant le signal d'avertissement, le Lièvre doit se mettre à disposition du bateau ouvreuse arborant un pavillon Golf, positionné près du bateau comité. Le Lièvre doit suivre les instructions du comité de course.

S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié sans instruction et ne pourra pas prendre à nouveau le départ de cette course. Si la course est recourue le même jour, son numéro de voile doit être affiché sur le bateau comité pendant au moins trois minutes avant le nouveau signal

d'avertissement. Un bateau dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement ; cependant, un bateau ayant enfreint cette règle peut participer à la course recourue, à condition d'informer par oral le comité de course avant le signal d'avertissement qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et/ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si sa réclamation n'est pas recevable, ou si la décision du jury n'est pas en sa faveur ou si sa demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course. Ceci modifie les RCV 36, 61.2, 63.2 et A5.

d) Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course affichera le temps en minutes prévu entre le signal de départ et le moment où le bateau ouvreur s'arrêtera à l'extrémité tribord de la ligne de départ.

e) Le Lièvre partira au près serré bâbord en partant près du bateau comité. Il devra passer près et sous le vent de la marque de départ bâbord environ dix secondes après le signal de départ. Le bateau ouvreur le suivra sur son quart tribord arrière. Un bateau protecteur arborant un pavillon Uniform  pourra se tenir sous le vent du Lièvre pour le protéger de tout contact avec un bateau en course.

f) *[DP]* *[NP]* Le Lièvre devra continuer sa route au près serré bâbord jusqu'à ce que le bateau ouvreur le libère d'un coup de sifflet. Il cessera alors d'être une marque de départ et pourra continuer ainsi, ou virer de bord.

g) Si un bateau touche le bateau ouvreur mais que cela n'affecte pas le départ, il devra effectuer une pénalité d'un tour. Mais, si la collision entraîne une modification de la route du bateau ouvreur, il sera donc disqualifié de la course sans instruction.

h) Après la libération du Lièvre, le bateau ouvreur continuera sa course au même cap et à la même vitesse jusqu'au moment où le temps signalé sur le bateau comité sera écoulé. Le bateau ouvreur s'arrêtera alors, affalera le pavillon Golf à mi-mât, et fera un long signal sonore. Quatre minutes après l'arrêt du bateau ouvreur, le comité de course signalera la fermeture de la ligne de départ en affalant complètement le pavillon Golf sur le bateau ouvreur et sur le bateau comité avec un bref signal sonore. Tout bateau franchissant la ligne après l'affalé du pavillon Golf sera classé DNS sans instruction.

h) Tous les bateaux (à l'exception du Lièvre) doivent prendre le départ tribord. La RCV 29.1 ne s'appliquera pas. Toutes infractions à cette règle, entraînera une disqualification sans instruction et il ne pourra pas reprendre le départ de la course.

i) *[DP]* Un bateau qui n'a pas pris le départ entre la marque de départ et le bateau ouvreur avant l'affalé du pavillon Golf ne doit pas franchir la ligne de départ depuis le côté parcours vers le côté pré départ.

j) Après le signal préparatoire, un bateau qui :

- 1) oblige le Lièvre ou le bateau ouvreur ou le bateau protecteur à modifier son cap ou sa vitesse, ou
- 2) touche le Lièvre, ou
- 3) passe, ou tente de passer, entre le Lièvre et le Bateau Ouvreur, ou
- 4) enfreint la RCV 11 tandis qu'il approche de la ligne pour prendre le départ,

Doit être disqualifié sans instruction et ne doit pas prendre tout nouveau départ de cette course.

Si la course est recourue le même jour, son numéro de voile doit être affiché sur le bateau comité pendant au moins trois minutes avant le nouveau signal d'avertissement.

Un bateau dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement ; sauf s'il informe oralement le comité de course, avant le signal d'avertissement, qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et/ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si sa réclamation n'est pas recevable, ou si la décision du jury n'est pas en sa faveur ou si sa demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course en question. Ceci modifie les RCV 36, 61.2, 63.2 et A5.

k) *[NP]* Un bateau qui ne prend pas le départ avant la fermeture de la ligne sera classé DNS sans instructions.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour modifier la prochaine section du parcours, le comité de course peut :
- 13.1.1 Mouiller une nouvelle marque au vent.
 - 13.1.2 Déplacer la ligne d'arrivée.
 - 13.1.3 Déplacer la porte sous le vent.
- 13.2 Lorsqu'une nouvelle marque est mouillée, la marque d'origine sera déplacée dès que possible. Lors d'un changement ultérieur où une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par la marque d'origine.
- 13.3 Si un changement de parcours est annoncé à la porte, la marque 2 ne sera plus une marque de parcours.

14. L'ARRIVEE - RÉDUCTION DE PARCOURS

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la règle 32 des RCV.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 La pénalité pour une infraction à la règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et la RCV 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.
- 15.3 L'annexe P s'applique comme suit :
- 15.3.1 La P.2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 - 15.3.2 La P.2.2 est modifiée de telle sorte qu'elle s'applique à toutes les pénalités après la première.
 - 15.3.3 La P.2.3 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classe	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1
5o5	60 minutes	90 minutes	45 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF, sans instructions (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Le temps limite pour déposer une demande d'instruction est de 60 minutes après l'un des évènements suivants :
- 17.1.1 Le dernier bateau de la flotte a terminé la dernière course de la journée, ou
 - 17.1.2 Le comité de course signale qu'il n'y aura plus de courses aujourd'hui, selon ce qui est le plus tard.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles : à côté du poste de secours.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel en ligne au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve et transmis également dans la mesure du possible sur le groupe WhatsApp.
- 17.4 Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.1 sont remplies.
- 17.5 Les intentions de réclamer de l'ensemble du comité, ainsi que les convocations du jury seront publiées sur le tableau officiel et dans la mesure du possible sur le WhatsApp pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(d). Les avis du jury seront publiés sur le tableau officiel qui se situera à côté du poste de secours.
- 17.6 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P, sera affichée sur le tableau officiel.

18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être courues et validées afin que la régata soit validée
- 18.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* À chaque départ et retour à terre, y compris en cas de retour signalé par le pavillon "H", un élargement est obligatoire pour toutes les classes en compétition.
- Tous les concurrents doivent élarger avant de partir sur l'eau et dès leur retour à terre.
 - L'élargement ouvrira au minimum 1 heure avant l'heure prévue du premier signal d'avertissement du jour.
- Horaires limites pour élarger :
- Au départ : avant l'heure prévue du premier signal d'avertissement.
 - Au retour : avant la fin du délai de dépôt des réclamations après la dernière course.
- Sanctions en cas de non-respect :
- Un équipage qui n'a pas élargé au départ est considéré comme disqualifié (DSQ) pour la première course du jour. Ceci modifie la RCV 60.5(b)(1).
 - Un équipage qui n'a pas élargé au retour est considéré comme disqualifié (DSQ) pour la dernière course du jour. Ceci modifie la RCV 60.5(b)(1).
 - Un équipage qui n'a élargé ni au départ ni au retour sera considéré comme disqualifié (DSQ) pour toutes les courses du jour. Ceci modifie la RCV 60.5(b)(1).

- 19.2 *[DP] [NP]* Un système de tracking sera mis en place pour l'ensemble de la compétition afin d'assurer le suivi des 505 lors du Championnat de France.
- 19.2.1 Un tracker sera remis à chaque équipage lors de l'émargement de départ quotidien. Il devra être obligatoirement restitué à l'émargement de retour.
- 19.2.2 Chaque équipage est responsable du bon usage, du transport sécurisé et de la restitution du tracker.
- 19.2.3 Le tracker devra être installé à bord le plus proche possible du mât, de manière visible et dégagée, afin d'assurer une qualité de signal optimale.
- 19.2.4 L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de ne pas fournir de tracker.
- 19.3 *[DP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
- 19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.
- 19.5 Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.
- 19.6 Le canal VHF de la régata déclaré sera le **77**.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

Bateaux	Identifications
Comité de Course	
Jury	
Comité Technique	

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors d'une zone de 50 mètres minimum où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon de l'autorité organisatrice.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 23.5 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs assistant les athlètes dans ou autour de la zone de départ doivent limiter leur vitesse à cinq nœuds.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENT

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau.

26. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Le titre de Champion de France ne sera décerné que s'il y a au moins 15 bateaux ayant confirmé leur inscription.
- Les 3 premiers du Championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze

27. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cercle Nautique de Loctudy

14 bd de la mer – Plage Langoz

29750 – LOCTUDY

+33 298 874 284

Coordinateur général, Pascal REYMONDET + 33 607 255 128

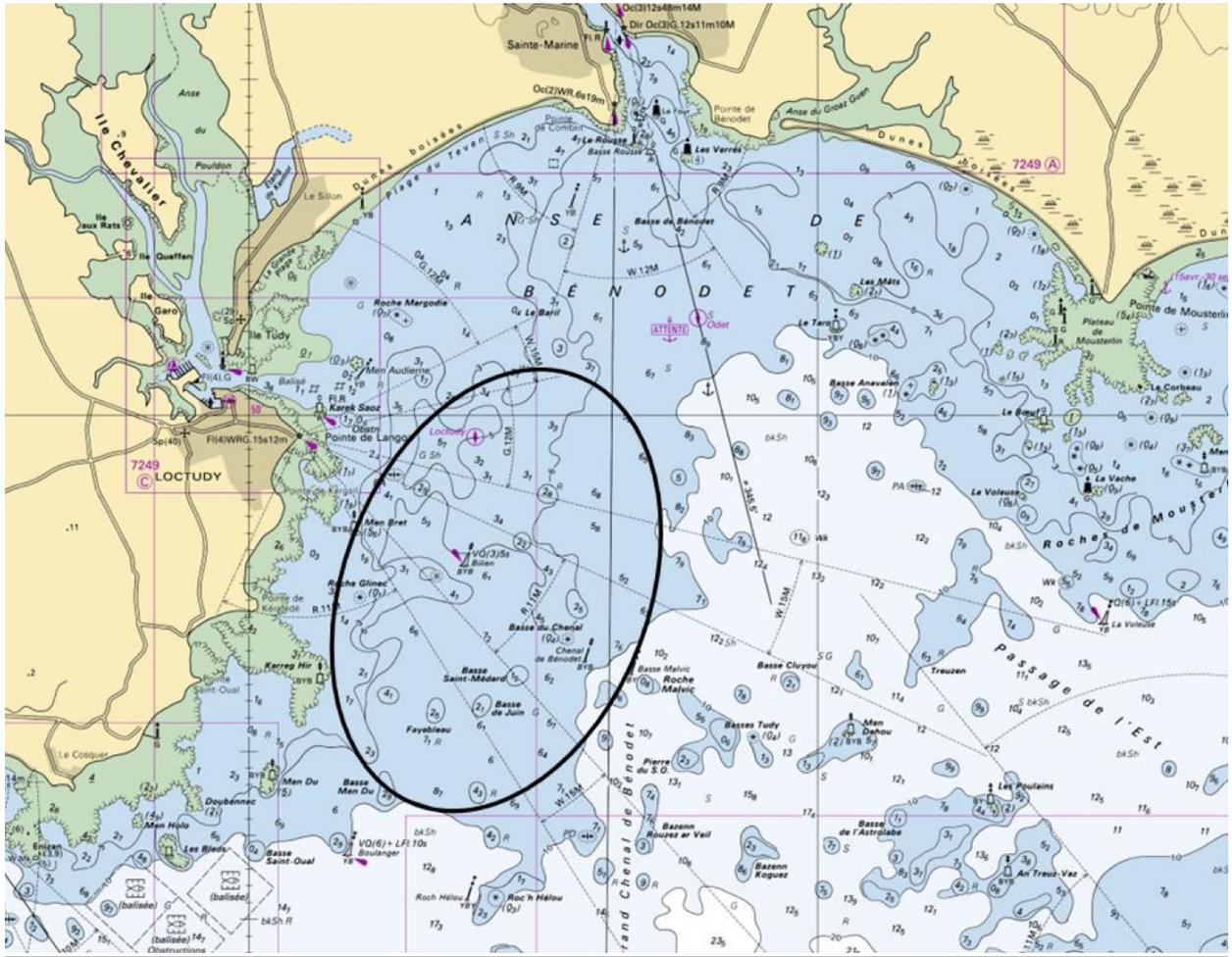
Site internet : [Cliquez - ici](#)

E-mail : [Cliquez-ici](#)

ARBITRES DESIGNES :

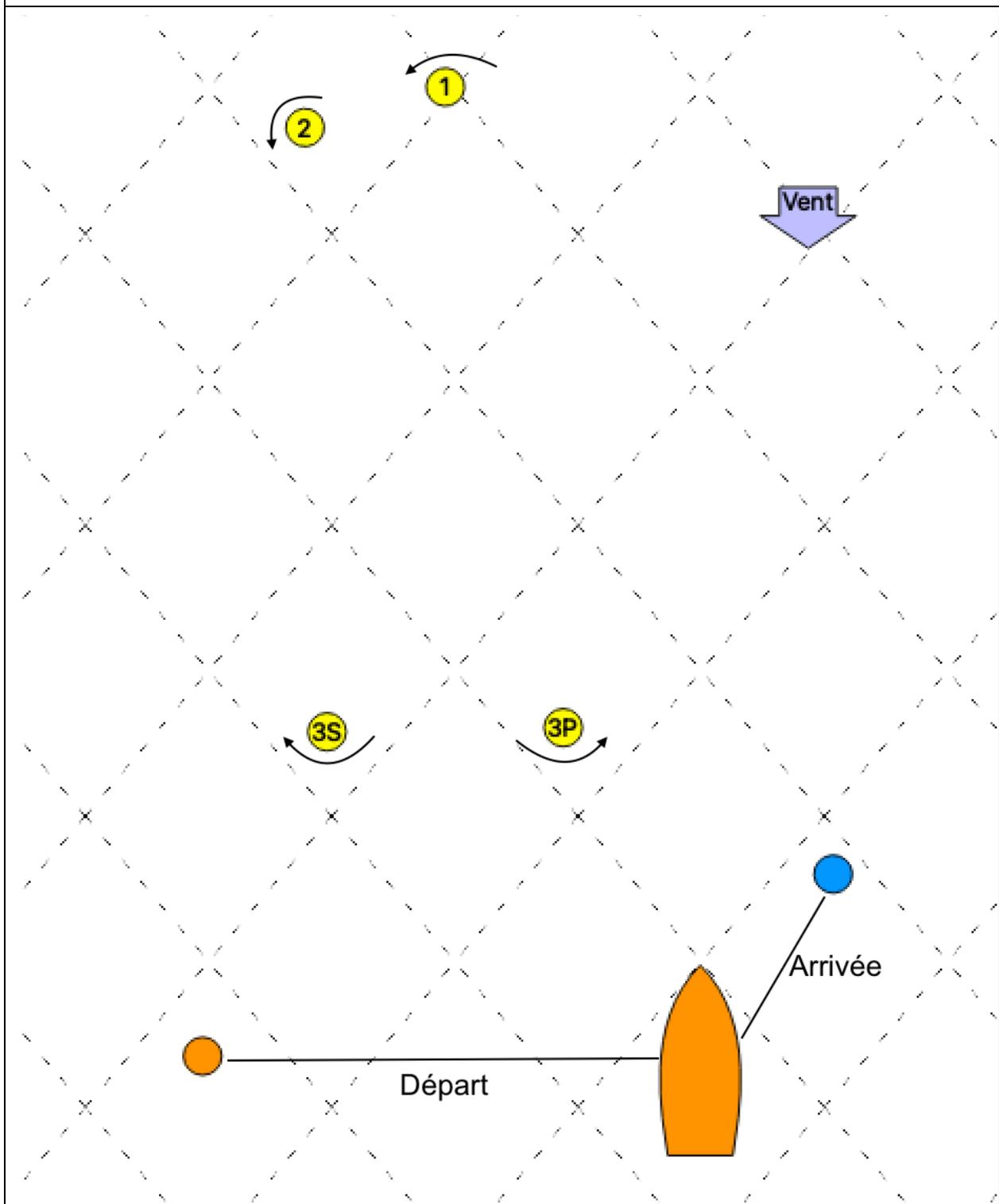
ROLE	NOM	QUALIFICATION
PRESIDENT DU JURY	Didier GRÈZE	Juge National
MEMBRES DU JURY	Michel PACHOT	Juge National
	Lucie DAUMAS	Juge Régionale
PRESIDENT DU COMITE DE COURSE	Mathieu MAUDET	Comité de Course National
COMITE DE COURSE ADJOINT	Laurent PIGEAUD	Comité de Course Régional
COMMISSAIRE AUX RESULTATS	Françoise DREYER	
COMMISSAIRE AUX RESULTATS	Pierre NACHBAUER	

Annexe - 1 : ZONE DE COURSE



Annexe - 2 : PARCOURS

DÉPART EN LIGNE



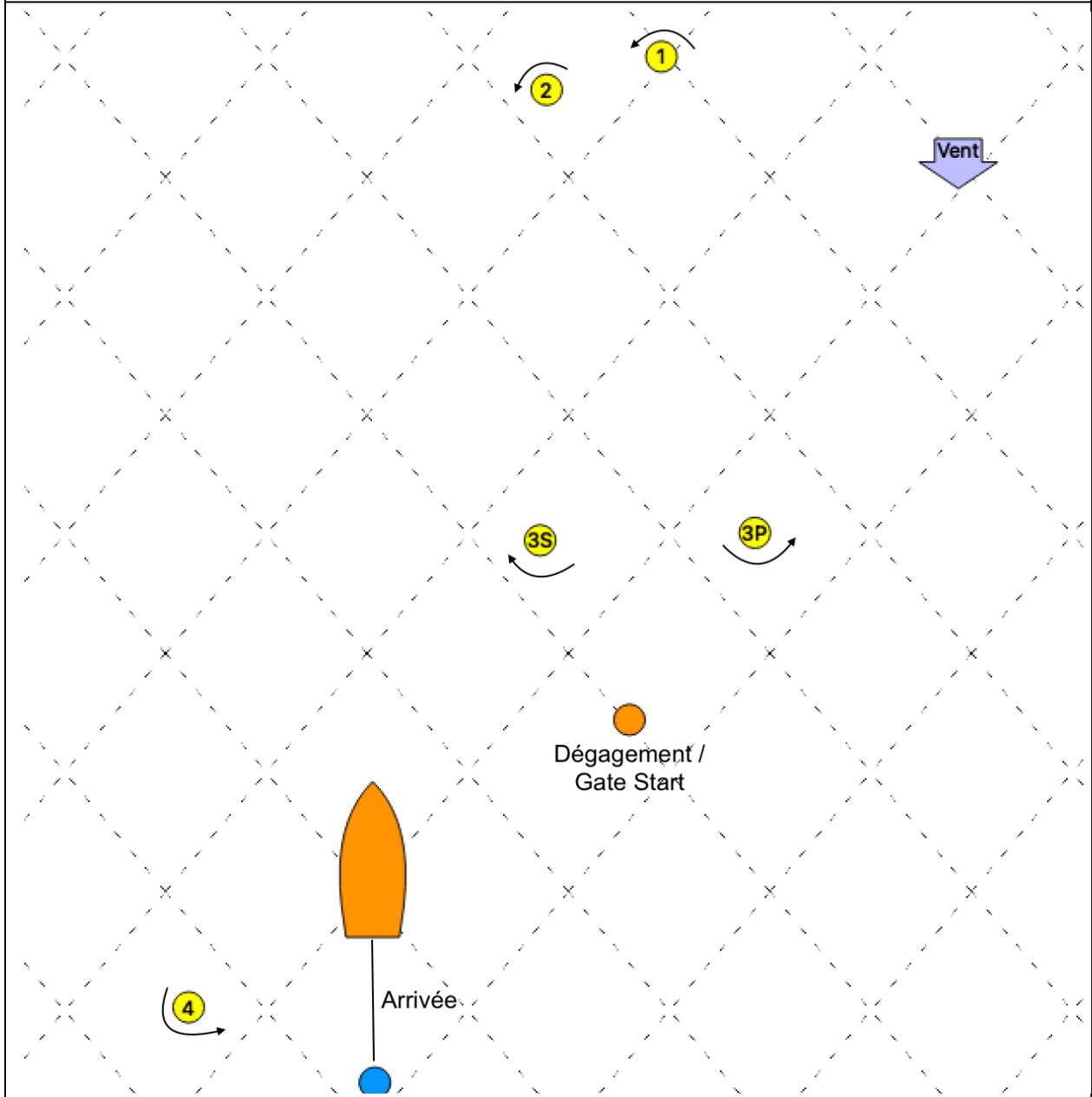
Parcours **2**

Départ – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 3P – Arrivée

Parcours **3**

Départ – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 3P – Arrivée

DÉPART AU LIÈVRE



Parcours 2

Départ – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 4 – Arrivée

Parcours 3

Départ – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 4 – Arrivée

Annexe - 3 : LES MARÉE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Jeu. 10	05h14	4,17m	65
	11h22	1,38m	
	17h26	4,46m	68
	23h45	1,22m	
Ven. 11	05h52	4,29m	71
	12h00	1,25m	
	18h04	4,59m	74
Sam. 12	00h25	1,08m	
	06h29	4,39m	76
	12h38	1,15m	
	18h42	4,68m	78
Dim. 13	01h03	0,98m	
	07h05	4,44m	80
	13h16	1,09m	
	19h21	4,73m	81
Lun. 14	01h42	0,93m	
	07h42	4,45m	81
	13h55	1,08m	
	20h01	4,72m	81

Annexe - 4 : GROUPE WHATSAPP



**Champ.France.
5o5. COUREURS**

Groupe WhatsApp

